



Politique de protection des données à caractère personnel

fév. 2021

Les entités concernées

Le présent document vaut pour les entités publiques suivantes :

- la Ville de Reims
- la Communauté urbaine du Grand Reims
- le Centre Communal d'Action Sociale
- la Caisse des écoles publiques de Reims
- la Régie des équipements municipaux sportifs

Ces entités sont désignées dans le présent document sous le terme générique « collectivités et établissements ».

Le cadre légal en vigueur

- Loi informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
- Règlement européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD).

Les modalités d'application de la politique de protection des données à caractère personnel

Limitation de la collecte de vos données au strict nécessaire

Responsables de tous les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre au sein de leurs services, les collectivités et établissements limitent la collecte des données à caractère personnel quel que soit le support de renseignement (formulaires en ligne, dossiers administratifs papier ou échanges écrits avec les services) aux données strictement nécessaires à la réalisation des missions de service public relevant de leur compétence.

Les formulaires et dossiers papiers ou numériques sont conçus pour recueillir uniquement les informations pertinentes nécessaires à la gestion de vos demandes. Ils sont régulièrement actualisés à mesure des évolutions légales et réglementaires et ajustés pour répondre au mieux à vos attentes.

Les informations à caractère personnel demandées répondent à une finalité précise clairement mentionnée sur le support de renseignement (formulaire, consentement, courrier spécifique ...) dans le respect du cadre légal applicable.

Traitement des données à caractère personnel conformément à la réglementation

Les traitements de données personnelles nécessaires à la réalisation des missions de services publics sont conformes aux textes en vigueur.

Certains traitements nécessitent votre consentement explicite. Dans ces cas, une mention spécifique figure sur le support considéré (papier ou numérique). Sans incidence sur vos relations avec l'administration, il est possible de retirer votre consentement à tout moment de la procédure de traitement de votre dossier.

Conservation des données à caractère personnel limitée au temps strictement nécessaire à leur traitement

A l'exception des données soumises à une obligation légale d'archivage ou celles pour lesquelles vous avez donné votre consentement, les données personnelles collectées qui ne sont plus nécessaires à la réalisation de l'objet pour lesquelles elles ont été collectées, sont supprimées.

Les durées de conservation figurent dans les mentions légales des formulaires ou dossiers papiers ou numériques. Elles donnent lieu à des contrôles réguliers par les services de l'administration.

Sécurisation de données à caractère personnel

Les moyens techniques mis en œuvre pour assurer la sécurité des données à caractère personnel collectées qui sont saisies ou traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité des collectivités et établissements sont conformes aux principes de sécurité informatique en vigueur.

De même, la sécurité des documents papiers remis à l'occasion de l'instruction de vos dossiers est assurée par les agents dans le respect de la politique de protection des documents et des consignes internes.

Soumis aux obligations de confidentialité applicables à tout agent de la fonction publique territoriale, seuls les agents habilités ont accès à vos données dans le strict cadre du traitement considéré.

Transmission des données aux destinataires habilités

Les destinataires principaux de vos données sont les services habilités à traiter vos demandes.

Si des tiers/partenaires doivent être destinataires d'une partie de vos données pour traiter votre demande, les mentions légales d'information figurant sur les formulaires ou les dossiers de collecte précisent la liste ou/et les catégories de destinataires susceptibles de traiter tout ou partie de données collectées.

Pour information, certaines données peuvent être remises, sur demande, à des tiers, seulement autorisés par la loi.

Respect des droits d'accès, de rectification, de suppression ou de limitation du traitement

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou de limitation du traitement et pour des motifs légitimes, vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel.

Afin de faciliter l'exercice de vos droits, les collectivités et établissements ont désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez joindre à l'adresse suivante : dpo@reims.fr / dpo@grandreims.fr.

Les collectivités et établissements s'engagent à répondre à toute demande d'exercice de vos droits dans les délais légaux en vigueur, à savoir 1 mois. Le délai pouvant être prolongé d'un mois en cas de complexité.

En cas de litige, vous disposez enfin d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Engagement d'une politique interne de protection des données

Le Délégué à la Protection des Données désigné, accompagne et conseille tous les agents dans leurs démarches quotidiennes pour s'assurer du respect des obligations légales.

Dans ce cadre, les agents sont régulièrement informés, sensibilisés et formés aux bonnes pratiques de traitement et de collecte des données à caractère personnel afin de respecter votre vie privée.